



## **JSS Real Estate Management**

### **Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC)**

Publication unique en relation avec la publication du 27 juin 2024

### **Suisse Romande Property Fund**

Fonds immobilier de droit suisse

JSS Real Estate Management Ltd, Genève, en tant que Direction de fonds de Suisse Romande Property Fund et la Banque J. Safra Sarasin SA, Bâle, en tant que banque dépositaire, informent par la présente les investisseurs du fonds de placement mentionné ci-dessus que, contrairement à l'annonce du 27 juin 2024, le contrat de fonds et le prospectus ne seront pas modifiés en ce qui concerne le délai de remboursement. Le remboursement ordinaire ainsi que le remboursement anticipé selon § 5 ch. 5 ont lieu (au présent et à l'avenir) dans un délai maximum de trois mois après la clôture de l'exercice comptable.

Les autres modifications conformément à l'annonce susmentionnée continueront d'être effectuées sous réserve de l'approbation de la FINMA.

Conformément à l'art. 41 al. 1 et 2bis OPCC en relation avec l'art. 35a al. 1 et 2 OPCC, les investisseurs sont informés que l'examen et la constatation de la conformité à la loi des modifications du contrat de fonds par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA ne s'étend qu'aux dispositions de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC.

Le prospectus, le contrat de fonds et la feuille d'information de base peuvent être obtenus gratuitement auprès de la direction du fonds.

Genève, le 23 juillet 2024

#### **La direction de fonds**

JSS Real Estate Management SA, 4, rue de la Corraterie, 1204 Genève

#### **La banque dépositaire**

Banque J. Safra Sarasin SA, Elisabethenstrasse 62, 4002 Bâle